

L'architecture n'est pas un métier : Remarques préliminaires à une théorie de l'architecture sans architectes

Intervention au colloque *Traités et autres écrits d'architecture*, qui s'est tenu le 31/01/2019 et 01/02/2019, au CIVA, rue de l'Ermitage, 55 1050 Bruxelles.

Auteur : Renaud Pleitinx, professeur de théorie et projet d'architecture à la faculté LOCI, conduit et dirige des recherches en théorie de l'architecture au sein du laboratoire analyse architecture (www.lclaa.be).

Introduction

Cet exposé n'est pas celui d'un spécialiste en matière de traités et autres écrits d'architecture. Jusqu'ici du moins, mes recherches en théorie de l'architecture ont été entièrement consacrées à la construction d'une théorie de l'architecture fondée sur les hypothèses de la Théorie de la médiation, œuvre trop méconnue du linguiste français Jean Gagnepain (1990 [1982], 1991, 1995). Tirant parti de l'ergologie médiationniste en particulier, j'ai construit une théorie de la production de l'habitat, ou plus précisément, une théorie des opérations rationnelles impliquées dans la formulation des ouvrages construits à des fins d'habitation (Pleitinx 2012, 2018). Ce faisant, mon souci n'a jamais été de prescrire les règles d'une production architecturale souhaitable, mais plutôt de définir et de comprendre l'architecture, dans le but de suggérer aux chercheurs en architecture les critères d'observation et les principes d'explication nécessaires à l'étude de toute espèce de corpus d'habitats.

Point de vue

En théoricien pour qui la théorie est une discipline vivante, je n'ai jamais considéré les traités et autres écrits d'architecture de manière frontale comme des objets d'étude, mais plutôt, de manière latérale, comme les travaux de prédécesseurs ou de collègues, dont la lecture m'était utile autant que nécessaire pour, d'abord, faire l'anamnèse de mon propre travail en remontant aux origines de ma discipline et pour, ensuite, confronter mes propres thèses à celles de potentiels contradicteurs. C'est de cette manière qualifiée de latérale que j'aborderai ici les ouvrages qui sont les objets de ce colloque. Engagé dans le champ de la théorie de l'architecture, mon propos ne pourra pas s'abstraire des oppositions qui le sous-tendent pour en considérer les produits de manière neutre ou objective. Prenant pied dans le champ que les traités et les écrits d'architecture ont contribué à instituer, il s'agira ici de délimiter des positions théoriques antagonistes, et de prendre son parti.

Intention

Mon intention est de critiquer une définition ultra courante de l'architecture qui identifie celle-ci au métier, voire à la discipline de l'architecte. Contre une telle définition, que je qualifierai de socioprofessionnelle, je voudrais montrer l'intérêt scientifique que présente une autre définition de l'architecture, que je qualifierai d'anthropologique, laquelle identifie l'architecture non pas à un métier ou à une discipline, mais à une faculté de l'être humain. L'enjeu de cette critique et de cette proposition dépasse celui d'une discussion terminologique. Il s'agit en fait de préciser la nature de

la chose visée par la discipline nommée théorie de l'architecture et, conjointement, de délimiter exactement l'ensemble des objets que la recherche en architecture a pour tâche d'observer et d'expliquer.

**

Cet exposé sera divisé en deux parties. Durant la première, j'établirai le constat qu'une définition de l'architecture comme métier persévère de traités en écrits, en montrant comment les effets de cette définition se marquent dans les textes considérés. Dans la deuxième partie, je critiquerai cette définition socioprofessionnelle de l'architecture en indiquant les obstacles théoriques et les impasses méthodologiques qu'elle implique dans le champ de la recherche architecturale, et je ferai valoir les avantages d'une définition anthropologique de l'architecture.

Constats

Je commencerai donc par établir le constat qu'une définition socioprofessionnelle de l'architecture court tout au long de la tradition occidentale des écrits théoriques sur l'architecture. Pour justifier ce constat, je m'appuierai sur une dizaine d'ouvrages dont les auteurs sont : Vitruve (2015), Alberti (2004 [1485]), Palladio (1997), De l'Orme (1567), Blondel (1675), Durand (1802), Guadet (1915 [1894]), Venturi (1976) et van der Laan (1989). Le peu d'ouvrages considérés réduit considérablement la portée du constat que je m'apprête à faire. Toutefois, il ne s'agit pas ici de démontrer que la tradition occidentale, tout entière, véhicule une définition socioprofessionnelle de l'architecture, mais seulement de montrer que cette définition y a cours et y persévère.

Écrits et métier

C'est un point d'histoire bien établi, la tradition des traités d'architecture a accompagné et, dans une certaine mesure, participé à l'institutionnalisation progressive du métier et de la formation de l'*architecte*. La corrélation entre texte et métier est manifeste dans les traités, les cours et les leçons, qui, pour la plupart, incluent une description :

- des connaissances de l'architecte, chez Vitruve ;

Le savoir de l'architecte est riche d'un assez grand nombre de disciplines et de connaissances variées ; son jugement éprouve toutes les œuvres que produisent les autres arts. [...] Il faut qu'il soit lettré, expert en dessin, savant en géométrie, qu'il connaisse un assez grand nombre d'œuvres historiques, qu'il ait écouté avec attention les philosophes, qu'il sache la musique, qu'il ne soit pas ignorant en médecine, qu'il connaisse la jurisprudence, qu'il ait des connaissances en astronomie et sur le système céleste. (Vitruve 2015 : 7-9)

- de son statut, de ses aptitudes et des honneurs qu'on lui doit, chez Alberti ;

L'architecture est une grande chose, si grande qu'il n'appartient pas à tous de s'y attaquer. Celui qui ose se dire architecte doit faire preuve d'un esprit supérieur et d'un zèle ardent, d'une excellente instruction ainsi que d'une grande expérience, mais surtout posséder une sagesse profonde et un jugement sûr. De fait, le premier mérite dans l'art d'édifier consiste à bien juger de ce qui convient. (Alberti 2004 [1485] : 458)

- de ses qualités, chez de l'Orme ;

Donc l'architecte doit être prompt à ouïr les doctes et sages, et diligent à voir beaucoup de choses, soit en voyageant, ou lisant. Car il n'y a art ni science, quelle que ce soit, où toujours il n'y ait plus à apprendre, qu'on n'y a appris. [...] Davantage il tient un mémoire et instruction en ses mains, pour enseigner et apprendre ceux qui l'en requerront, avec une grande diligence et sédilité [...] Il

montre outre ce, que à tous ceux qui le visiteront ou iront voir à son jardin, il ne scellera ses beaux trésors de vertu, ses cornucopies remplies de beaux fruits, ses vases pleins de grandes richesses et secrets, ses ruisseaux et fontaines de science, ni ses beaux arbres, vignes et plantes qui fleurissent et portent fruits en tous temps. Vous voyez aussi en ladite figure plusieurs beaux commencements d'édifices, palais et temples, desquels le susdit sage et docte architecte montrera et enseignera la structure avec bonne et parfaite méthode, ainsi qu'il est manifesté par ladite figure, en laquelle aussi vous remarquez un adolescent apprenti, représentant jeunesse, qui doit chercher les sages et doctes, pour être instruite tant verbalement que par mémoires, écritures, dessins, et modèles, ainsi qu'il vous est figuré par le mémoire mis en la main de l'adolescent docile, et cupide d'apprendre et connaître l'architecture. (De l'Orme 1567 : 281-282)

- de ses fonctions, chez Guadet et Durand ;

L'architecture n'a qu'une raison d'être, bien nette, bien visible : construire. Ce mot résume toutes les fonctions de l'architecte, car conserver, entretenir, réparer, restaurer, c'est encore construire. Construire est à la fois le but de l'architecte et le moyen dont il dispose ; et à l'origine étymologique du mot architecte, nous trouvons ce sens précis, qui est une définition : maître constructeur. (Guadet 1915 [1894] : 7)

Les Architectes ne sont pas les seuls qui aient à construire des édifices, les ingénieurs civils et militaires sont fréquemment dans le même cas. On pourrait même ajouter sur les ingénieurs, qu'ils ont plus d'occasions d'exécuter de grandes entreprises que les Architectes proprement dits. En effet, ceux-ci, dans le cours de leur vie, n'ont souvent que des maisons particulières à bâtir ; tandis que les autres, outre les mêmes édifices dont on les charge également dans les départemens éloignés, où les Architectes sont très-rares, se trouvent par état, obligés à élever des hôpitaux, des prisons, des casernes, des arsenaux, des magasins, des ponts, des ports, des phares, enfin, une foule d'édifices de la première importance ainsi, les connaissances et les talens en fait d'Architecture leur sont pour le moins aussi nécessaires qu'aux Architectes. (Durand 1802 : i)

- de son domaine de compétence, chez van der Laan.

Dans une société qui n'en est encore qu'à son stade primitif, chacun construit sa propre maison et retire lui-même de la nature les matériaux nécessaires ; c'est qu'à ce moment la « profession » d'architecte n'existe pas encore. Il faut attendre un stade ultérieur de la civilisation et de l'organisation sociale pour voir apparaître l'homme du métier, celui qui construit des maisons que d'autres que lui habiteront, et cela avec des matériaux que d'autres que lui auront pris à la nature. Dans le processus du logement, la fonction qui relève spécifiquement de la compétence de l'architecte est la mise en connexion des deux termes médians : matériaux et maison ; bref, c'est l'art de construire. (van der Laan 1989 : 4)

Architecture comme métier

Intimement liés à l'essor et à l'épanouissement de la « profession d'architecture », pour reprendre ici les mots de De l'Orme, les textes considérés véhiculent une définition socioprofessionnelle de l'architecture qui identifie celle-ci au métier de l'architecte. Cette identification entraîne trois conséquences théoriques notables :

- elle induit, d'abord, une confusion entre *l'architecture* et les *tâches* assignées aux architectes ;
- elle impose, ensuite, une correspondance stricte entre le *champ architectural* et le domaine de *compétence professionnelle* des architectes ;
- elle entraîne, enfin, une réduction du spectre des opérations architecturales aux *responsabilités assumées* par les architectes.

Confusion

Une définition de l'architecture comme métier induit d'abord une confusion entre l'architecture, comme telle, et les tâches socialement attribuées aux architectes dans le processus de production de l'habitat. L'architecte, c'est un fait, participe à la production de l'habitat. Cependant, en tant que *maître d'œuvre*, sa tâche principale n'est pas de réaliser l'ouvrage, mais bien d'établir *le projet d'architecture* : c'est-à-dire de hiérarchiser et de systématiser les décisions qui commandent la production d'un ouvrage. En outre, pour prévoir la bonne facture et les bienfaits des ouvrages, l'architecte remplit une autre tâche qui consiste, elle, à produire des représentations : sous la forme de dessins ou de maquettes. Inhérentes au métier de l'architecte, ces deux tâches que sont l'établissement du projet et la production de représentations se retrouvent tant dans la forme que dans le contenu des écrits sur l'architecture.

S'agissant de la forme, d'abord, on constate dans presque tous les textes pris en considération l'existence d'énoncés appartenant à un registre prescriptif qui trahissent l'incidence d'une raison axiologique propre au projet d'architecture. Pour la plupart aussi, les textes étudiés sont complétés par des dessins ou des images, qui souvent font plus qu'illustrer le propos.

Ce livre comporte les desseins [sic] de plusieurs Édifices & tous les préceptes nécessaires pour atteindre à la perfection de l'architecture afin que vous puissiez juger vous-même de la beauté des Édifices que vous avez faits & que vous ferez à l'avenir. (Vitruve 2015 : 2)

Considérant le plaisir et l'agrément extraordinaires que nous procurent ses ouvrages, leur nécessité, l'aide et le secours que nous apportent ses inventions, sans compter le bénéfice qu'en tire la postérité, nous n'hésiterons pas à affirmer que l'architecte doit être reconnu, respecté et tenu pour l'un des premiers parmi ceux qui ont mérité d'être récompensés et honorés par le genre humain. (Alberti 2004 [1485] : 51)

Cela étant, on ne peut que blâmer cette manière de bâtir, qui se portant tout au rebours de ce que la nature nous enseigne et méprisant cette pure simplicité avec laquelle nous voyons qu'elle produit toutes choses, laisse entièrement tout ce qu'il y a de vrai, de bon et de beau dans l'architecture. (Palladio 1997 : 83)

J'aime mieux les objets riches en significations que ceux dont la signification est claire ; j'admets les fonctions implicites tout autant que les fonctions explicites. À « l'un ou l'autre » je préfère « l'un et l'autre », au blanc ou noir, le blanc et le noir et parfois le gris. Une architecture est valable si elle suscite plusieurs niveaux de signification et plusieurs interprétations combinées, si on peut lire et utiliser un espace et ses éléments de plusieurs manières à la fois. (Venturi 1976 : 23)

Il ne suffit pas que, dans la maison, les mesures se trouvent accommodées à notre connaissance, les formes à notre perception et les espaces à notre expérience. Pour que la fonction de la maison soit pleinement réalisée, il faut encore que l'espace architectonique complet, depuis, la cella, jusqu'au domaine, demeure sous l'influence de la forme architectonique du massif, et que l'espace ensemble avec la forme soient entièrement soumis à l'action ordonnatrice de la quantité. (van der Laan 1989 : 75-76)

S'agissant du contenu, ensuite, les normes et les dessins sont, de manière récurrente, les référents du propos.

C'est aussi dans cette Académie ou sa Majesté a voulu que les règles les plus justes et les plus correctes de l'Architecture fussent publiquement enseignées deux jours de chaque semaine, afin qu'il s'y pût former un séminaire, pour ainsi dire, de jeunes architectes. (Blondel 1675 : préface)

Après un exposé complet du nombre plastique, nous nous sommes appliqués avec le plus grand soin à soumettre à ses règles tous les aspects de la demeure humaine. Tout d'abord nous avons assujéti la grandeur et la forme du mur aux lois de l'ordre quantitatif, après quoi nous avons étendu cet ordre à la maison entière ainsi qu'à l'espace de la ville. Et nous avons constaté que cette

soumission à l'ordre quantitatif requiert comme condition indispensable la disposition périphérique du mur et celle de l'espace. (van der Laan 1989 : 75-76)

Du dessin, une seule chose est à dire : vous ne serez jamais assez dessinateur. Étudiez le dessin d'une façon sérieuse et sévère, non pour faire des images agréables, mais pour serrer de près une forme et un contour ; apprenez à connaître votre modèle, quel qu'il soit, à le rendre fidèlement ; soyez, en un mot, un dessinateur loyal, chose plus rare que vous ne pensez. Seule l'étude du dessin vous rendra sensible aux proportions, à ces nuances extrêmement délicates qui défient le compas et que l'œil cependant perçoit ; elle vous donnera la fécondité, l'imagination, la richesse artistique. (Guadet 1915 [1894] : 22)

L'unification des diverses tâches assignées à l'architecte dans le cadre de son métier induit une confusion entre l'architecture, le projet d'architecture et le dessin d'architecture ; confusion qui pointe, à l'occasion, dans les écrits.

- Chez Vitruve, la *dispositio* se révèle « être la mise en place correcte des éléments » et garantir, en soi, l'élégance des ouvrages. Elle se présente aussi, d'emblée, sous les « aspects » du plan, de l'élévation et de la vue.

La disposition est la mise en place **correcte** des éléments et, grâce à ces arrangements, la réalisation **élégante** d'un ouvrage où apparaît la qualité. Les aspects de la disposition, qui se disent en grec *idéai*, sont l'**ichnographie**, l'**orthographie** et la **scénographie**. L'ichnographie est l'utilisation associée de la règle et du compas à l'échelle ; c'est à partir d'elle que l'on fait le tracé des formes sur le sol des aires de construction. L'orthographie est la représentation en élévation de la façade et la figuration élaborée à l'échelle, selon les calculs, de l'ouvrage futur. (Vitruve 2015 : 25-26)

- Chez Palladio, ce sont les procédés du dessin qui garantissent le profil correct des ouvrages.

Pour moi, j'ai coutume d'en faire le profil de cette façon : **je divise** le fût de la colonne en trois parties égales, dont **je tire** la plus basse toute droite **à plomb**, sur l'extrémité de laquelle je **couche une règle souple**, aussi longue ou un peu plus de n'est la colonne ; puis **j'approche et je fais courber le bout de cette règle** jusques à ce qu'il arrive au point de la diminution du haut, sous l'astragale, et **je la profile suivant cette courbure**, laquelle me donne son contour un peu renflé par le milieu, qui va ensuite en diminuant avec beaucoup de grâce. (Palladio 1997 : 40)

Correspondance

L'identification de l'architecture au métier de l'architecte emporte, ensuite, avec elle l'idée d'une correspondance stricte entre le champ de l'architecture et le domaine de compétence professionnelle des architectes.

Le métier de l'architecte se définit entre autres par la délimitation d'un domaine de compétence qui comprend les types d'ouvrages dont les architectes ont la charge. Or ce domaine de compétence – c'est le destin de toute formation sociale – est voué à une redéfinition permanente au gré des divisions socioprofessionnelles et des luttes, que ces dernières suscitent, pour l'attribution des tâches.

Une définition de l'architecture comme métier suggère l'idée d'une correspondance stricte entre le champ architectural et le domaine de compétence de l'architecte. Cette correspondance se marque dans les écrits considérés par une élasticité champ architectural. Au fil du temps, on constate en effet une variation sensible du genre et du nombre d'ouvrages réputés architecturaux, variation qui, corrélée à une spécialisation croissante, va plutôt dans le sens d'une homogénéisation des genres et d'une réduction du nombre.

- Conformément aux responsabilités professionnelles assumées par Vitruve et plus généralement par les architectes de l'antiquité (Vitruve 2015 : XXXI), l'architecture, selon la définition en extension qui se trouve dans le *De Architectura*, comprend non seulement, l'*aedificatio*, mais aussi la *gnomonice* et la *machinatio*.

« L'architecture elle-même comprend trois parties : la construction des bâtiments, la gnomonique et la mécanique. (*Partes ipsius architecturae sunt tres : aedificatio, gnomonice, machinatio.*) » (Vitruve 2015 : 32)

- Alberti, quant à lui, limite son propos à la seule question de l'*aedificatio*, laquelle inclut des ouvrages qui passent aujourd'hui pour relever des compétences de l'ingénieur.

Cependant nous ne devons pas seulement à l'architecte les refuges sûrs et agréables qu'il nous a procurés contre les ardeurs du soleil et les frimas de l'hiver, mais aussi les domaines public et privé. [...] Tout ce que les hommes ont pu imaginer de ce genre pour entretenir leur santé : promenades, piscine, thermes, etc. Dois-je aussi rappeler les véhicules, les moulins, les horloges [...] ? Ou encore les monuments commémoratifs, les sanctuaires, les oratoires, les temples [...] ? Faut-il enfin rappeler qu'en taillant la roche, transperçant les montagnes, comblant les vallées, endiguant la mer et les lacs, drainant les marais, armant les navires, rectifiant le cours des fleuves, repoussant l'ennemi, construisant des ponts et des ports, l'architecte non seulement pourvoit aux besoins quotidiens des hommes, mais leur ouvre aussi l'accès à toutes les provinces du monde ? [...] Ajoute à ces bienfaits les armes de jet, les machines de siège, les citadelles [...] (Alberti 2004 [1485] : 48-49)

- De Palladio à Durand, la liste des ouvrages ne varie pour ainsi dire pas. Si elle ne contient plus les machines, elle persiste néanmoins à inclure les chemins, les ponts, les rues.

Je parlerai donc premièrement des maisons privées, pour traiter ensuite des grands bâtiments publics. Je dirai aussi quelque chose touchant les rues, les ponts, les places publiques, les prisons, les basiliques, c'est-à-dire les palais où la justice est administrée, les xystes et les palestres, lieux destinés aux exercices physiques, les temples, les théâtres et amphithéâtres, les arcs de triomphe, les thermes et les aqueducs, et enfin la manière de fortifier les villes et les ports de mer. (Palladio 1997 : 17)

Au reste les bâtiments sont publics ou particuliers. Les publics servent ou à la Religion ou à la sûreté des citoyens ou à l'utilité publique, ou même à la magnificence ou au plaisir. Les temples, les chapelles, les sépulcres et les autres bâtiments de cette nature sont destinés à la Religion. Les forteresses, les bastions et les tours sont pour la sûreté publique. Les ponts, les chemins, les ports, les digues, les moles, les bains, les places, les palais, les fontaines, les aqueducs et mille autres, servent à la commodité ; les arcs de triomphe, les obélisques, les amphithéâtres, les portiques, les thermes, etc. sont consacrés à l'ornement, au plaisir et à la magnificence. (Blondel 1675 : 2)

L'architecture a pour objet la composition et l'exécution tant des édifices publics que des édifices particuliers. Ces deux genres d'édifices se subdivisent en un grand nombre d'espèces, et chaque espèce est encore susceptible d'une infinité de modifications. Les édifices publics sont les portes, la ville, les arcs de triomphe, les ponts, les places, les marchés, les écoles, les bibliothèques, les muséum [sic], les maisons communes, les basiliques, les palais, les hospices, les bains, les fontaines, les théâtres, les prisons, les casernes, les arsenaux, les cimetières, etc. Les édifices particuliers sont les maisons particulières à la ville, les maisons à loyer, les maisons de plaisance, les maisons rurales, ainsi que toutes leurs dépendances, les ateliers, les manufactures et les magasins, etc. (Durand 1802 : 1)

- Chez Guadet, on constate la disparition des dispositifs urbains et des ouvrages d'art, mais simultanément, on assiste à une sorte d'implosion du champ architectural, à une diversification des genres d'édifice concernés.

Dans la première partie, on étudiera successivement les éléments proprement dits, c'est-à-dire les murs, les ordres, les arcades, les portes, les fenêtres, les voûtes, les plafonds, les combles, etc. ; puis les éléments plus complexes, tels que les salles, les vestibules, les porches, les portiques, les

escaliers, les cours, etc. Dans la seconde partie, après avoir établi les principes généraux de composition, on étudiera les principaux genres d'**édifices** : **religieux, civils, militaires, d'utilité publique** et d'**habitation** privée, donnant de chacun d'eux les exemples les plus remarquables à toutes les époques et dans tous les pays, montrant à quels besoins ils répondaient, exposant ensuite comment et dans quelle mesure ces besoins se sont modifiés pour arriver aux exigences actuelles et aux programmes les plus récents. (Guadet 1915 [1894] : 3)

En somme, à mesure que les compétences de l'architecte se modifient, les types d'ouvrages réputés architecturaux varient.

Réduction

Enfin, une définition de l'architecture comme métier entraîne une réduction de la variété des opérations architecturales aux responsabilités de l'architecte. En tant que *maître d'œuvre*, l'architecte a, entre autres, la responsabilité de veiller au bon aboutissement du chantier, c'est-à-dire à cette étape dans la vie des ouvrages où ils sont effectivement construits, c'est-à-dire exécutés. La responsabilité du chantier pèse de manière manifeste sur les écrits d'architecture où les opérations architecturales tendent infailliblement à se réduire à l'édification, à la construction.

Cette réduction se marque dans les écrits d'architecture pris en compte par la surreprésentation des considérations touchant à la construction par rapport à celles qui touchent à l'habitation, à la formation des espaces et à l'occupation des lieux. Et, lorsque la question de l'habitation n'est pas exclue du propos, elle se trouve thématiquement, soit subordonnée, soit absorbée par les considérations relatives à la construction.

L'architecture est un art qui a un genre propre et pour objet la composition et l'exécution des édifices soit publics soit particuliers. (Durand 1802 : 23)

L'architecture n'a qu'une raison d'être, bien nette, bien visible : construire. Ce mot résume toutes les fonctions de l'architecte, car conserver, entretenir, réparer, restaurer, c'est encore construire. Construire est à la fois le but de l'architecte et le moyen dont il dispose et à l'origine étymologique du mot architecte, nous trouvons ce sens précis, qui est une définition : maître constructeur. (Guadet 1915 [1894] : 7)

Dans une société qui n'en est encore qu'à son stade primitif, chacun construit sa propre maison et retire lui-même de la nature les matériaux nécessaires ; c'est qu'à ce moment la « profession » d'architecte n'existe pas encore. Il faut attendre un stade ultérieur de la civilisation et de l'organisation sociale pour voir apparaître l'homme du métier, celui qui construit des maisons que d'autres que lui habiteront, et cela avec des matériaux que d'autres aussi auront pris à la nature. Dans le processus du logement, la fonction qui relève spécifiquement de la compétence de l'architecte est la mise en connexion des deux termes médians : matériaux et maison ; bref, c'est l'art de construire. (van der Laan 1989 : 4)

Thématiquement subordonnée, d'abord, la question de l'habitation intervient au titre de garantie de qualité de l'édification sous les espèces de l'*utilité*, de la *commodité*, on pourrait dire l'*habitabilité*. Thématiquement absorbée, ensuite, la question de l'habitation et, plus particulièrement, celle de la formation des espaces, est incluse dans le processus d'édification. Ceci apparaît très nettement chez Durand et chez Guadet, par exemple, pour qui les espaces ou les locaux : pièces, salles, vestibules, etc. sont conçus comme des « parties » ou des « éléments complexes » qui relèvent par nature du même ordre constructif que les « éléments » réputés « simples », tels que le mur, les colonnes, les planchers, etc.

Mais avant de disposer un édifice, c'est-à-dire , d'en combiner et d'en assembler les parties , il faut les connaître. Or, celles-ci sont, elles-mêmes, une combinaison d'autres parties que l'on peut

appeler les éléments des édifices, tels que les murs, les ouvertures qu'on y pratique, les soutiens engagés et isolés, le sol exhaussé, les planchers, les voûtes, les couvertures, etc. Ainsi, avant tout, il faut connaître ces éléments. (Durand 1802 : 24)

Dans la première partie, on étudiera successivement les éléments proprement dits, c'est-à-dire les murs, les ordres, les arcades, les portes, les fenêtres, les voûtes, les plafonds, les combles, etc. ; puis les éléments plus complexes, tels que les salles, les vestibules, les porches, les portiques, les escaliers, les cours, etc. (Guadet 1915 [1894] : 2)

Enfin, cas tout à fait singulier, chez van de Laan, la question de l'habitation n'est ni subordonnée, ni absorbée par la construction ; elle simplement enjambée. En effet, l'objet principal de l'ouvrage intitulé *L'espace architectonique*, auquel je me réfère, n'est pas la construction, quoique selon l'auteur celle-ci concerne le rapport matériaux-maison, lequel relève spécifiquement de la compétence de l'architecte. Ce dont traite l'ouvrage est, en fait, le rapport homme-nature, qu'il s'agit de rétablir grâce à l'application d'un savant système de proportion. L'habitation, qui concerne, elle, le rapport intermédiaire entre la maison et l'homme, n'est jamais traitée en tant que tel.

Dans son entier, le processus du logement comprend toujours quatre termes qui sont respectivement fonction l'un de l'autre : la nature, les matériaux, la maison, l'homme. Les matériaux sont enlevés à la nature, la maison se construit avec ses matériaux, l'homme vient se loger dans cette maison. Habiter la maison [note : rapport homme/maison], la réaliser techniquement [note : rapport maison/matériau], préparer les matériaux [note : rapport matériaux/nature], ce sont là trois fonctions qui relient l'un à l'autre les quatre termes : homme, maison, matériaux et nature. [...] Dans le processus du logement, la fonction qui relève spécifiquement de la compétence de l'architecte est la mise en connexion des deux termes médians : matériaux et maison ; bref, c'est l'art de construire. Étant donné que son métier se voit limité à cette seule fonction médiane du processus du logement, l'architecte court le réel danger de perdre de vue le rôle primordial de la maison, celui de réconcilier l'homme avec la nature. (van der Laan 1989 : 3-4)

En résumé, on peut observer dans les écrits d'architecture la persistance d'une définition socioprofessionnelle de l'architecture dont trois effets théoriques sont : l'indissociabilité de l'architecture et des tâches de l'architecte ; l'élasticité historique du champ architectural ; la primauté de la construction sur l'habitation.

Critiques

En soi, la persistance d'une définition socioprofessionnelle de l'architecture est difficilement critiquable lorsqu'elle reste cantonnée dans des écrits à vocation doctrinale, disciplinaire ou professionnel. Elle devient cependant plus dommageable lorsqu'elle continue, de manière explicite ou implicite, à imposer ses effets sur la recherche en architecture. Dans cette seconde partie, je vais, d'abord, indiquer les obstacles théoriques et les impasses méthodologiques que l'on rencontre dès lors qu'on maintient d'une définition socioprofessionnelle de l'architecture dans le champ scientifique de la recherche architecturale. Cela fait, je montrerai autant que possible l'opportunité d'une définition anthropologique de l'architecture, comme faculté de l'être humain.

Obstacles et impasses

J'en viens donc aux obstacles et aux impasses où conduit, sur le plan scientifique, une définition socioprofessionnelle de l'architecture.

D'abord, une définition socioprofessionnelle implique une aperception globale de l'architecture, tel que les opérations architecturales se mêlent et se confondent avec les décisions du projet qui les commandent et avec les modes de représentation qui les figurent.

Sur un plan théorique, cette confusion de l'architecture avec le projet d'architecture et le dessin d'architecture empêche de comprendre les opérations proprement architecturales, lesquelles sont toujours médiatisées, captées par les exigences du projet et saisie dans les traits des représentations,

Sur un plan méthodologique, la confusion entre architecture et projet d'architecture, d'abord, incite le chercheur à adopter un point de vue axiologique : soit en ne retenant que des ouvrages réputés valables, soit en donnant à ses observations une portée normative. La confusion entre architecture et dessin d'architecture, ensuite, incite le chercheur à adopter un point de vue iconographique : soit en ne considérant comme pertinents que les aspects représentables des ouvrages étudiés, soit en n'étudiant que des ouvrages préalablement représentés.

Une définition socioprofessionnelle de l'architecture implique, ensuite, une relative élasticité du champ architectural, dont les limites se déplacent au gré des modifications apportées au domaine de compétence de l'architecte.

Sur un plan théorique, une telle élasticité empêche de tracer les contours stables d'un secteur industriel bien défini. Elle incite plutôt à assumer l'indétermination d'un champ dont les variations dépendent en fin de compte du bilan, toujours transitoire, des conflits socioprofessionnels.

Sur un plan méthodologique, l'assomption de cette indétermination conduit les chercheurs à faire correspondre leur corpus au domaine de compétence de l'architecte. D'où il suit, qu'à l'heure où l'ingénieur, l'urbaniste et les paysagistes disputent aux architectes les infrastructures et les dispositifs urbains ou territoriaux, les chercheurs en architecture soient contraints, par définition du champ qui leur est laissé, de cantonner leur recherche à l'étude des bâtiments, en les séparant, méthodiquement, des infrastructures qui les soutiennent et de leur contexte urbain ou rural.

Une définition socioprofessionnelle de l'architecture suggère, enfin, une préséance de la construction sur l'habitation. Sur un plan théorique, cette préséance barre sinon complique l'accès à une compréhension des mécanismes de l'habitation, tandis que, sur un plan méthodologique, elle engage le chercheur à concentrer son attention sur la construction, sur l'élaboration ou l'exécution de ses formes et à n'entrevoir l'habitation que comme un faire-valoir, au même titre d'ailleurs que la stabilité ou la beauté.

Architecture comme compétence

Ayant indiqué les obstacles et les impasses scientifiques d'une définition de l'architecture comme métier, je vais à présent montrer l'opportunité d'une définition concurrente de l'architecture qui, affranchie de l'incidence de la division sociale du travail, pourrait être qualifiée d'anthropologique.

Exception

Pour mieux défendre l'opportunité d'une telle définition, je crois utile de discuter brièvement le contenu de l'article de Françoise Choay, intitulé « Le *De re aedificatoria* et l'institutionnalisation de la société » ; article qui a été publié une première fois dans le premier numéro des *cahiers de l'école d'architecture de Saint Étienne* paru en janvier 2006 et une seconde fois dans le recueil d'articles intitulé *Pour une anthropologie de l'espace* publié en octobre 2006. La discussion de cet article présente un double intérêt en l'occurrence : en effet, il contredit ponctuellement le constat que j'ai fait

précédemment concernant la tradition des écrits d'architecture, et en même temps, il fournit une caution notable à mon présent propos.

Dans cet article, Françoise Choay livre une interprétation inédite du traité d'Alberti. Elle propose en effet « de ne pas s'enfermer dans la lecture traditionnelle qui érige le *De re aedificatoria* en traité disciplinaire, et en confine l'intérêt dans un champ professionnel » (Choay 2006 : 381). Elle propose, plutôt, de « reconnaître une signification et une visée autres, anthropologiques, qui du même coup confèrent aux disciplines d'aménagement de l'espace une dimension qu'elles n'assument toujours et encore pas. » (Choay 2006 : 381) Choay appuie son interprétation du traité d'Alberti sur trois arguments dont le principal est qu'Alberti « se propose d'appréhender le pouvoir d'édifier en tant qu'invariant anthropologique ou encore en tant que compétence générique du vivant doté de la parole. » (Choay 2006 : 386)

Si l'interprétation de Choay était correcte, il faudrait nuancer le constat fait plus haut, en reconnaissant à Alberti un statut d'exception parmi les auteurs considérés.

Selon mes propres critères, je serais enclin à donner raison à Choay, mais en partie seulement. Un premier point sur lequel je rejoins Choay, est ce fait que le traité d'Alberti est dénué d'illustrations, ce qui résulte d'une volonté explicite de l'auteur et témoigne d'une prise de distance par rapport aux impératifs de la profession. Le second point est que la définition en compréhension qu'il donne des édifices dans le prologue paraît effectivement pouvoir prétendre à une portée anthropologique ; dans la mesure où elles incluent toute espèce d'édifices, définis comme les lieux ou les sièges de notre habitation.

Si nous voulons chercher ce que sont l'édifice en soi et la construction dans son ensemble, il sera sans doute pertinent d'examiner comment naquirent, à l'origine, les séjours de notre habitation [*inhabitandi sedes*] que l'on appelle édifices, et quelles furent les étapes de leur développement. Si mes conjectures sont exactes, voici ce que j'ai pu établir concernant l'ensemble de la question. (Alberti 2004 [1485] : 56)

Cependant, la prégnance incontestable d'un registre prescriptif ainsi que la préséance de l'édification sur l'habitation trahissent, à mes yeux, la présence d'un biais disciplinaire dans le propos d'Alberti, biais qui pourrait mettre en cause la lecture anthropologique que Françoise Choay fait du *De re aedificatoria*.

Pourtant, quelle que soit la justesse de l'interprétation que propose Choay, je la rejoins pleinement sur ce qu'au fond elle-même veut affirmer au travers de son interprétation du traité d'Alberti : l'édification est une « compétence générique » de l'être humain, dont l'exercice dépasse de loin le cadre professionnel du métier de l'architecte.

Inclusion

Une autre définition de l'architecture est possible qui va dans le sens indiqué par Françoise Choay. Selon cette définition, l'architecture est la faculté dont dispose tout être humain à produire son habitat. Cette définition, que nous partageons au sein du laa et à laquelle la théorie de Jean Gagnepain permet de donner pleinement raison, possède des propriétés théoriques et heuristiques remarquables sur lesquelles je voudrais insister.

D'abord, sur un plan théorique, une définition anthropologique de l'architecture permet d'admettre une relative autonomie entre l'architecture, le projet d'architecture et le dessin d'architecture, et ainsi de reconnaître l'existence de productions architecturales où la part du projet et de la représentation serait réduite, voire absente. Sur le plan méthodologique, elle permet au chercheur en architecture d'inclure dans ses corpus d'étude des ouvrages dépourvus de valeur ou qui n'auraient pas fait l'objet d'une représentation préalable. Elle lui permet aussi, d'un côté, de se déprendre des exigences du projet en suspendant toute question axiologique, et, d'un autre côté,

d'admettre la pertinence de traits architecturaux non représentables, sinon difficilement représentables.

Ensuite, une définition anthropologique de l'architecture transcende le domaine de compétence mouvant de l'architecte. Sur un plan théorique, elle permet de délimiter un champ architectural stable, compact, dont les contours n'ont pas à souffrir des vicissitudes toutes contingentes du métier. Sur le plan méthodologique, elle permet d'étendre le domaine de la recherche architecturale à toute espèce d'artefact destiné à l'habitation : paysage, infrastructures, ville, édifices, véhicules, habitacle, mobilier.

Enfin, une définition anthropologique de l'architecture permet de rétablir le lien organique qu'entretiennent la construction et l'habitation en tant que moyen et fin de l'architecture, et de rendre à l'habitation la place qui est la sienne *au revers* de la construction.

Sur un plan théorique, elle ouvre, d'abord, à une définition et à une compréhension du rapport, non pas de succession, mais réciprocité qu'entretiennent la construction et l'habitation et elle permet, ensuite, de définir l'habitat comme un ouvrage à la fois construit et habité. Sur un plan méthodologique, elle engage le chercheur à s'intéresser non seulement à la construction, mais aussi aux opérations, souvent distraites, au travers desquelles les habitants produisent l'habitat, en *affectant* et en *délimitant* les emplacements transitoires de leurs séjours.

Sur un plan scientifique, une définition anthropologique de l'architecture – c'est ce que je voulais montrer – prime la définition socioprofessionnelle de l'architecture, car le point de vue qu'elle offre sur la production de l'habitat, affranchi qu'il est des particularismes socioprofessionnels, est le plus englobant. Désignant les choses avec une plus grande précision, stabilité et complétude, elle permet de traiter avec plus de discernement, une variété d'objets bien définie, selon leurs principaux aspects.

Retour

Si une définition anthropologique de l'architecture permet d'inclure dans le champ des études architecturales des ouvrages construits et habités, sans l'intervention d'un architecte, elle permet aussi de revenir sur le métier et les travaux de l'architecte avec un regard renouvelé.

Une fois constatée, d'abord, l'autonomie entre l'architecture, le projet et le dessin, il devient possible en effet d'interroger l'incidence du projet et du dessin sur l'architecture.

Une fois constaté, ensuite, la pleine extension du champ architectural, il devient possible d'interroger les découpages que les luttes socioprofessionnelles y opèrent toujours arbitrairement.

Une fois constaté, enfin, le lien de réciprocité qu'entretiennent la construction et l'habitation, il devient possible de rendre compte du fait que l'architecte, au travers de ses représentations, construit et, simultanément, habite les habitats qu'il produit, montrant ainsi que dans le chef de l'architecte, même la construction ne prime pas l'habitation, mais l'une et l'autre font l'objet d'une « attention alternée ».

**

En résumé, on peut dire que l'inconvénient d'une définition de l'architecture comme métier est qu'elle implique une théorie des actes posés par les architectes, exclusivement, et que, d'un point de vue méthodologique, elle limite le champ des études architecturales aux œuvres attribuées à des architectes patentés. L'avantage que présente une définition de l'architecture comme faculté, en revanche, est qu'elle implique une théorie des opérations qu'effectue toute personne qui produit, construit et habite, un habitat, et ouvre ainsi à l'étude de toute espèce d'ouvrages construits à des fins d'habitation.

Conclusion

L'objet principal de cette intervention était de discuter l'intérêt scientifique de deux définitions concurrentes de l'architecture ; comme métier, d'une part ; comme faculté de l'être humain ou comme « compétence générique » pour reprendre les mots de Choay, d'autre part. Il ne s'agissait pas de contester, dans l'absolu, une définition socioprofessionnelle de l'architecte qu'un usage courant légitime largement, mais bien de montrer, sur un plan scientifique, les inconvénients théoriques et méthodologiques de l'une et les avantages de l'autre.

Cette discussion est passée par le constat qu'une définition socioprofessionnelle de l'architecture persévère dans les traités et autres écrits d'architecture. Pour autant, faut-il en conclure que leur lecture serait, pour un théoricien, dénuée d'intérêt scientifique ? Je ne le crois pas. D'abord, comme je le disais dans l'introduction, la lecture des *traités et autres écrits d'architecture* est utile et nécessaire au théoricien pour évaluer la part de son tribut et de sa contribution à la théorie de l'architecture. Mais dans la perspective d'une théorie qui, forte d'une définition anthropologique de l'architecture, se donne pour vocation de comprendre la *faculté ou la compétence architecturale*, c'est-à-dire de décrire les opérations rationnelles inhérentes à la production de tout habitat [pour une telle théorie] les traités et autres écrits d'architecture sont des documents précieux. Car leurs auteurs sont le plus souvent des architectes. Or, les architectes, mis à distance de la production effective de l'habitat par la pratique combinée du projet et du dessin, sont bien placés pour éprouver intimement les opérations architecturales, fût-ce sous la forme des résistances qu'elles opposent à leurs desseins. En deçà des particularismes socioprofessionnels, les écrits d'architecture témoignent, de manière tantôt explicite, tantôt implicite, de la manière dont fonctionne la faculté ou compétence visée. Sous les mots, au travers des images présentées, au travers des règles édictées, se retrouvent, bien nettes, les opérations architecturales.

Bibliographie

- ALBERTI, Leon Battista, *L'art d'édifier*, trad. du latin par Pierre Caye et Françoise Choay, Paris, Seuil, 2004 (édition originale 1485), coll. « Sources du savoir ».
- BLONDEL, François, *Cours d'architecture enseigné dans l'académie royale : Première partie : Où sont expliqués les termes, l'origine et les Principes de l'architecture, et les pratiques des cinq Ordres suivant la doctrine de Vitruve et de ses principaux Sectateurs, et suivant celle des trois plus habiles Architectes qui ayent écrit entre les Modernes, qui sont Vignole, Palladio et Scamozzi : Dédié au Roy par M. François Blondel de l'Académie Royale des sciences, Professeur du Roy en Mathématique et en architecture, Directeur de l'Académie Royale d'architecture, Maréchal de Camp aux Armées du Roy, et cy-devant Maître de Mathématique du Monseigneur le Dauphin*, 1^{re} éd., Paris, Pierre Aubouin et François Clousier, 1675.
- CHOAY, Françoise, *Pour une anthropologie de l'espace*, Paris, Seuil, 2006, coll. « Couleur des idées ».
- DE L'ORME, Philibert, *Le premier tome de l'architecture de Philibert de l'Orme*, Paris, Frédéric Morel, 1567.
- DURAND, Jean-Nicolas-Louis, *Précis des leçons d'architecture données à l'École polytechnique*, 1^{re} éd., Paris, L'auteur, 1802.
- GAGNEPAIN, Jean, *Du vouloir dire : Traité d'épistémologie des sciences humaines : I : Du signe, de l'outil*, Paris, Livre & Communication, 1990 (édition originale 1982), coll. « Épistémologie ».
- GAGNEPAIN, Jean, *Du vouloir dire : Traité d'épistémologie des sciences humaines : II : De la personne, de la norme*, Paris, Livre & Communication, 1991, coll. « Épistémologie ».
- GAGNEPAIN, Jean, *Du vouloir dire : Traité d'épistémologie des sciences humaines : III : Gérer l'homme, former l'homme, sauver l'homme*, Bruxelles, De Boeck Université, 1995.

- GUADET, Julien, *Eléments et théorie de l'architecture : Cours professé à l'Ecole nationale et spéciale des Beaux-arts*, Paris, Librairie de la construction moderne, 1915 (édition originale 1894).
- PALLADIO, Andrea, *Les quatre livres de l'architecture*, trad. traduit de l'italien par Roland Fréart de Chambray, [Paris], Flammarion, 1997.
- PLEITINX, Renaud, *Les visées adossées : Sous l'angle d'une théorie médiationniste de l'architecture, explication de l'alternative entre réalisme et formalisme, illustrée par la divergence entre les architectures modernes et postmodernes*, Louvain-la-Neuve, Université catholique de Louvain, Faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale, d'urbanisme, 2012.
- PLEITINX, Renaud, *Ensayos para una teoría mediacionista de la arquitectura*, trad. Micaela Chirif, Lima, Fondo Editorial, 2018, coll. « Colección Decir Arquitectura ».
- VAN DER LAAN, Hans, *L'espace architectonique : Quinze leçons sur la disposition de la demeure humaine*, trad. du néerlandais par Xavier Botte, Leyde ; New York, E.J. Brill, 1989.
- VENTURI, Robert, *De l'ambiguïté en Architecture*, trad. Traduit de l'américain par Maurin Schlumberger et Jean-Louis Vénard, Paris, Bordas, 1976, coll. « Aspects de l'urbanisme ».
- VITRUVÉ, *De l'architecture*, trad. du latin par Pierre Gros, Paris, Les Belles Lettres, 2015.